

CONSEIL NATIONAL DU SNUipp-FSU

13 ET 14 JANVIER 2016

TEXTE ACTION

Etat d'urgence

L'onde de choc qui fait suite aux attentats meurtriers du 13 novembre dernier parcourt encore la société.

La prolongation de l'Etat d'urgence jusqu'à fin février a entraîné son lot de dérives et d'atteintes aux libertés. Pour autant le gouvernement envisage une révision de la Constitution qui, en gravant dans le marbre l'Etat d'urgence, viserait à libérer l'exécutif du contrôle judiciaire et permettrait la déchéance de nationalité pour les français bi-nationaux nés en France. Issue de l'extrême droite, cette dernière mesure est un danger qui pourrait fragmenter la société en remettant en cause le droit du sol. Son élargissement à tous les français-es, qui créerait des apatrides, s'opposerait au droit international.

Le SNUipp-FSU rejette cette modification constitutionnelle parce qu'elle romprait les équilibres entre les pouvoirs exécutif et judiciaire et mettrait en danger l'Etat de droit dans notre pays. Le SNUipp-FSU demande la levée de l'Etat d'urgence et s'opposera à toute nouvelle prolongation.

Le SNUipp, avec la FSU, participera aux initiatives les plus larges, notamment la manifestation du 30 janvier, pour s'opposer à cette révision constitutionnelle. Il mènera le débat sur ces questions avec la profession. Il appelle à signer la pétition unitaire « Pour nous, c'est définitivement non ! » ainsi que celle intitulée « Non à la déchéance de nationalité »

En parallèle, le gouvernement entend soumettre au Parlement un nouveau projet de loi de réforme pénale contre la criminalité qui restreindrait encore davantage les libertés individuelles et introduirait dans la justice ordinaire une partie des mesures exceptionnelles issues de l'Etat d'urgence. Ce projet est tout aussi inacceptable.

Condamnation des 8 syndicalistes de Goodyear : indigne et inacceptable !

Le tribunal correctionnel d'Amiens, sur réquisition du parquet, et alors que les plaintes avaient été retirées, vient de condamner huit anciens salariés de l'usine Goodyear à vingt-quatre mois de prison, dont neuf fermes, avec cinq années de mise à l'épreuve, pour « séquestration ». La défense des intérêts des salarié-es deviendrait donc un délit dans notre pays. Cette criminalisation du mouvement syndical et cet amalgame entre luttes syndicales et délinquance sont la marque d'une justice de classe.

Le SNUipp, avec la FSU soutient ces huit militants. Il appelle à signer la pétition « l'appel des goodyear » et à participer à toutes les initiatives demandant la révision de ce jugement.

Grève du 26 janvier

Dans la fonction publique, et particulièrement chez les enseignant-es du 1^{er} degré, la question salariale est plus que jamais d'actualité.

Pour la première fois depuis cinq ans, et suite aux mobilisations des agent-es, un rendez-vous salarial pour les fonctionnaires est prévu en février prochain. Dans la fonction publique, il s'agit de revaloriser significativement les salaires « gelés » depuis près de 6 ans et qui diminuent même chaque 1^{er} janvier suite à la hausse des cotisations retraite. Dans l'éducation nationale, l'enjeu est également d'obtenir l'ISAE pour tou-te-s, à parité avec l'ISOE à 1 200 euros par an et son intégration dans le salaire. Or, pour l'heure, sur ces deux questions prioritaires pour les enseignant-es des écoles, le gouvernement n'a prévu que très peu de marges de manœuvre budgétaires. Les personnels des écoles doivent peser pour que ce rendez-vous salarial permette d'obtenir des avancées significatives pour l'augmentation de leurs salaires. Ce 26 janvier, les personnels des trois versants de la Fonction publique (Etat, Hospitalière et Territoriale) sont appelés à se mobiliser. FSU, CGT, Solidaires et FO sont engagés dans cette journée de mobilisation. Dans le 1^{er} degré, les organisations syndicales SNUipp-FSU, Educ'action CGT, Sud éducation et SNUDI-FO appellent l'ensemble des enseignant-es et personnels des écoles à se mettre en grève pour exiger une revalorisation immédiate et significative de la valeur du point d'indice, le triplement de l'ISAE et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat. A l'occasion de cette grève, le SNUipp-FSU rappelle son opposition au SMA et sa consigne de non déclaration d'intention de faire grève qui sera réaffirmée auprès du ministère. Afin de mobiliser le plus largement possible le SNUipp-FSU s'engage dans une campagne d'information et de débat avec la profession : tracts, argumentaire revendicatif, campagne mails et réseaux sociaux sur les raisons de faire grève. En fonction des annonces du gouvernement et de la mobilisation des personnels, il mettra en débat les suites à donner dans le cadre fédéral et portera la nécessité de poursuivre les contacts unitaires les plus larges. Dans le même temps, il poursuit et amplifie sa campagne sur les salaires auprès de la profession.

Action collègue

Aujourd'hui les formations sur la nouvelle organisation du collège et sur les nouveaux programmes sont très contestées. Les nombreuses remontées des académies montrent l'insuffisance des réponses aux questions pédagogiques. **Derrière la communication ministérielle, cette réforme se justifie essentiellement par la volonté d'un renforcement de l'organisation managériale et la mise au pas de la profession.**

Une très forte majorité d'enseignant-es en collège est déterminée à obtenir l'abrogation de la réforme. Le 26 janvier sera la 5^{ème} journée de mobilisation contre la réforme des collèges, insufflée par l'Intersyndicale du second degré. Le SNUipp-FSU appelle les PEGC et les PE enseignant dans le second degré à se mobiliser nombreux-ses contre la réforme du collège et exiger la réouverture de discussions sur d'autres bases.

PPCR

Les discussions vont s'ouvrir au ministère de l'Éducation nationale. Au regard des premières mesures prises dans la Territoriale et l'Hospitalière qui sont défavorables aux agent-es, le SNUipp-FSU renforce ses exigences d'obtenir de réelles avancées pour les enseignant-es.

Plusieurs enjeux de transposition de PPCR aux carrières enseignantes vont être déterminants :

- Quelle transposition de la grille « A type » aux grilles enseignantes en termes de durée d'échelon et de valeur d'indice ? Le SNUipp avec la FSU sera vigilant à ce qu'aucun enseignant ne soit lésé.
- Quelle transposition de l'avancement d'échelon à un rythme unique ? Le SNUipp exigera le rythme le plus rapide et un alignement sur l'ancienneté serait un casus belli.
- Quelle transposition du principe d'une carrière sur 2 grades ? Le SNUipp exigera une garantie de passage de la classe normale à la hors classe pour tous.
- A quel moment va intervenir la prise en compte de « la valeur professionnelle » dans la carrière ? Quelle ampleur prendra-t-elle ? Les modalités d'évaluation y joueront un grand rôle. Le SNUipp-FSU portera son exigence de déconnexion de l'évaluation du déroulement de carrière.

Il rappelle son opposition à la création d'un troisième grade (GRAF)

Dans l'ensemble de la Fonction publique, le gouvernement a engagé des groupes de travail sur le transfert des indemnités en points d'indice et l'avancement d'échelon. C'est sur ce dernier élément qu'il souhaite faire intervenir la prise en compte du mérite, appelé « valeur professionnelle ».

Le SNUipp consultera la profession et construira avec la FSU et les personnels le rapport de force pour que les carrières de tou-te-s les agent-es soient améliorées.

Educatif

Un rapport parlementaire annuel de suivi de la loi de refondation de l'école vient d'alerter sur le manque de traductions concrètes en faveur de l'école. Selon les rapporteurs, la priorité au primaire a été diluée par la réforme des rythmes et par des créations de postes en grande partie absorbées par une forte démographie non anticipée. D'autres insuffisances sont également pointées comme la formation des enseignant-es à la peine ou le retard pris dans la mise en œuvre des programmes.

Le constat reprend en grande partie les points d'alerte que le SNUipp-FSU a soulignés dès 2012 et sur lesquels il intervient régulièrement. On pourrait rajouter la question salariale, le chantier de la direction d'école avec la simplification administrative, ou le manque de moyens dans la scolarisation des élèves en situation de handicap...

Le SNUipp-FSU revendique une véritable impulsion et une ligne claire pour la priorité au primaire qui passe notamment par l'amplification des créations de postes pour tenir tous les engagements de la loi, le déploiement d'un grand plan de formation continue des enseignant-es, la refondation du métier en dégageant du temps et en revalorisant les salaires...

Carte scolaire

Après trois rentrées scolaires où la priorité au primaire ne s'est pas traduite par une amélioration des conditions d'enseignement, la répartition académique des 3911 postes créés dans le premier degré à la rentrée 2016 a été dévoilée lors du CTM du 17 décembre. Elle tient compte de l'évolution démographique, mais aussi des critères sociaux et de la priorité au primaire. Tous les besoins des écoles ne seront pas couverts par ces créations qui resteront insuffisantes. Le SNUipp-FSU demande que l'effort s'amplifie pour combler le retard pointé par l'OCDE dans son dernier rapport en matière d'investissement pour l'école. Les recrutements de contractuel-les doivent cesser. De même, le SNUipp-FSU dénonce les non remplacements qui dégradent les conditions d'apprentissage des élèves, les conditions de travail et les droits (formation, droit syndicaux...) des enseignant-es. Il portera avec les collègues les exigences des écoles sur tout le territoire en matière de création de postes pour :

- baisser les effectifs par classe et ouvrir des classes partout où il y a des besoins ;
- reconstituer des RASED complets et diminuer leur secteur d'intervention : ce qui implique notamment des créations de postes et des départs en formation spécialisée dans toutes les options, avec une vigilance particulière pour les rééducateurs/trices ;
- des remplaçant-es en nombre suffisant ;
- le retour de la formation continue sur le temps de classe ;
- assurer les décharges de direction des petites écoles.

Si les dispositifs « *scolarisation des moins de 3 ans* » et « *PDMQDC* » doivent être amplifiés, cela ne doit pas se faire au détriment d'ouvertures de classes et de baisse des effectifs par classe.

Le SNUipp-FSU mènera une campagne nationale portant les réels besoins des écoles et relayant les mobilisations départementales.

Annoncée en septembre lors du Comité interministériel sur la ruralité et confortée par la mission confiée au sénateur Durand, l'amplification de la démarche de contractualisation avec les élu-es s'accélère et 120 postes sont destinés aux conventions rurales qui se mettent en place dans de nombreux départements. Le SNUipp-FSU, porteur d'ambitions pour l'école rurale, est opposé à des restructurations qui aboutiraient à une fragilisation du service public d'éducation de proximité.

De la même manière, l'inclusion scolaire ne doit pas conduire à la suppression des moyens existants affectés aux dispositifs et structures pour les élèves à besoin particuliers (RASED, ULIS, SEGPA, EREA, IME, ESMS, CASNAV ...). Pour réaliser l'objectif d'une école plus inclusive, des moyens supplémentaires et spécifiques doivent être dégagés : postes d'enseignants et d'AESH, formation, temps supplémentaires de concertation, plateau technique, ... Ce qui implique également un développement des moyens spécialisés et des services médico-sociaux.

Direction d'école

Le ministère s'est engagé à rappeler aux recteurs/trices et aux DASEN la nécessité de tenir des groupes de travail et de mettre en œuvre les protocoles de simplification des tâches administratives.

En l'absence de véritable simplification, le SNUipp appelle les conseils des maîtres et les directeurs-trices à renforcer l'action « *Maintenant on simplifie nous-mêmes* » pour l'allègement des tâches de direction. L'outil mis en place dans Support permet de s'engager dans l'action et aux sections départementales d'en assurer le suivi. Le SNUipp-FSU fera

état de l'évolution de la concrétisation de la simplification lors de la prochaine réunion avec l'équipe ministérielle chargée du dossier. Par ailleurs, il s'engage à faire un bilan des protocoles de simplification dans les départements, du point de vue des personnels. Il en rendra compte dans une publication dans laquelle il rappellera ses mandats et son opposition au statut.

Colloque du 19 janvier et pétition travail enseignant

Dans le cadre de sa campagne **nationale** sur le travail enseignant, le SNUipp tiendra un colloque dans le but de porter dans le débat public et auprès du ministère l'urgence d'une refondation réelle et concrète du métier d'enseignant du primaire. A cette occasion il rendra publique une enquête sur le travail des enseignant-es et lancera la pétition électronique exigeant notamment la mise à libre disposition des 108 heures et la fin des APC. Plus que jamais, porter l'ambition de la réussite de tou-te-s les élèves nécessite des transformations profondes de nos cadres de travail avec du temps, de la confiance, de la formation et des moyens avec pour objectif d'obtenir la baisse du temps de service devant élèves sans baisse du temps d'enseignement pour les élèves. A l'image du succès de la pétition sur l'ISAE, le SNUipp-FSU mettra tout en œuvre pour en assurer la réussite la plus large. C'est un premier outil de sensibilisation et de mobilisation des collègues pour faire connaître nos demandes auprès du ministère et installer nos revendications dans les écoles.

Mobilité intra

Le rapport de l'IGAEN publié en décembre sur les mouvements départementaux préconise une modification des procédures d'affectation. S'il rappelle un certain nombre de principes auxquels nous adhérons : bien-fondé du barème comme élément équitable, système actuel basé sur des vœux exprimés... Les préconisations avancées vont à l'encontre de ces principes comme le profilage des postes dans un souci de GRH, l'obligation des vœux géographiques... Dans le même temps, suite aux sollicitations répétées du SNUipp-FSU, le ministère a entamé l'examen des procédures d'affectation intra départementales dans le cadre d'un groupe de travail entre le ministère et les administrations départementales.

Afin d'étoffer ses propositions et son argumentaire, le SNUipp-FSU décide la mise en place d'une commission temporaire sur les mouvements départementaux. Il s'adresse à la ministre pour convenir d'un calendrier de concertation d'ici la fin de l'année scolaire.

Précaires

Dans la continuité de la journée du 15 octobre organisée par la FSU, le SNUipp-FSU s'engage dans une campagne aux côtés des contractuels précaires (AESH, CUI-AVS, CUI-AADE). Dans chaque département et académie, des cahiers de « doléances » et d'exigences seront élaborés avec les personnels, listant l'ensemble des problématiques et dysfonctionnements rencontrés. Le SNUipp-FSU les portera ensuite au ministère en fin d'année scolaire. Ils permettront d'étayer ses exigences d'emploi statutaire et pérenne pour les accompagnant-es des élèves en situation de handicap, de formation et de création d'un nouveau métier pour la mission d'aide administrative à la direction d'école. Dans le même temps, le SNUipp-FSU interviendra auprès des ministères pour garantir la prolongation des CUI-CAE au-delà de 2 ans, pour les ayants droits, conformément aux textes d'application.

Partenariat du ministère avec Microsoft

Alors que le numérique est une priorité de l'école le MEN a établi un partenariat avec l'entreprise Microsoft. Le SNUipp-FSU et d'autres organisations ont signé le communiqué du collectif April pour la défense des logiciels libres, dénonçant une collusion d'intérêts. Dans les écoles de nombreux-ses enseignant-es utilisent des logiciels libres respectant les principes de neutralité, de liberté, permettant aux élèves de progresser dans leurs apprentissages numériques sans enfermement technologique. Le SNUipp-FSU dénonce ce partenariat qui conduit à une situation de monopole en matière d'outils informatiques. Il refusera tout stockage des données concernant les élèves et enseignant-es par Microsoft. Il défend l'utilisation des logiciels libres dans les écoles.

Formation initiale

Le ministère entend généraliser à la rentrée prochaine les M1 en alternance, expérimentés cette année dans les académies de Créteil et de Guyane. Le SNUipp-FSU rappelle sa ferme opposition à ce dispositif qui conduit à utiliser les étudiant-es comme moyens d'enseignement, à diminuer les volumes de formation et donc à nier l'égalité de formation et le fait qu'enseigner est un métier qui s'apprend.

Le SNUipp-FSU réunira les M1 en alternance. En s'appuyant sur les remontées de leur vécu, il interpellera le ministère pour demander l'abandon du dispositif et porter ses revendications sur de véritables pré-recrutements.

L'année passée, l'enquête stagiaire avait permis de mettre en évidence la surcharge de travail des stagiaires et les difficultés qu'ils rencontraient. Le SNUipp-FSU relance cette année cette enquête. Fort des résultats qu'il rendra publics, il s'adressera au ministère d'ici la fin de l'année scolaire pour exiger la remise à plat de la réforme et la revendication d'un stage ne dépassant pas un tiers-temps.

Le SNUipp-FSU enquête sur les conditions de mise en œuvre des formations au CAFIPEMF et interpellera les DASEN afin que ces formations soient assurées de manière égale et suffisante.

Evaluations en maternelle

Les textes sur l'évaluation en maternelle viennent d'être publiés. Un carnet de suivi des apprentissages et une fiche synthétique de fin de cycle ne seront rendus obligatoires qu'à la rentrée 2016, contrairement à ce qu'exigent certains DASEN. Pour autant aucun modèle de carnet de suivi ne pourra être imposé. La fréquence de communication aux parents restera du ressort des équipes. Un document « mode d'emploi » sur les évaluations en maternelle constituera un point d'appui pour éviter toutes dérives. Le SNUipp-FSU restera vigilant et agira pour en faire respecter les principes.

Psychologues

La publication des décrets instituant le corps de psychologues de l'EN est prévue pour 2016 afin de pouvoir ouvrir le nouveau concours en juin 2017. Le SNUipp-FSU intervient auprès du ministère pour exiger que ce calendrier soit maintenu. Il participe aux groupes de travail et porte ses propositions sur les différents référentiels (activités, compétences, formation). Il continue d'informer régulièrement les personnels de l'avancée des discussions (RIS spécifiques, publications, lettres électroniques...).

La structuration du corps (hiérarchie, évaluation...) sera abordée dans le cadre de la discussion sur le PPCR. Le SNUipp-FSU demande la prise en compte des besoins de coordination pour les échanges professionnels mais s'oppose à la création d'échelons hiérarchiques intermédiaires type conseiller-ères techniques. Il rappelle son mandat sur la place des psychologues au sein des RASED, sur le terrain, au plus près des élèves

ORS et indemnités en ESMS

Les premières propositions du ministère pour les ORS et régime indemnitaire des enseignant-es spécialisé-es sont inacceptables, et le dossier est toujours en panne.

Concernant les ESMS, dans la suite de la campagne engagée avec l'enquête en ligne, et de la journée du 9 décembre, il propose une initiative de type « trois jours pour la scolarisation en ESMS » (interpellations publiques, conférence de presse, demande d'audience, campagne de RIS...) à décliner dans les départements, pour mettre en avant les listes d'attente, les besoins en postes pour ces établissements, et les revendications des personnels y exerçant. Il s'engage à élargir cette campagne en prenant les contacts unitaires.

PE-éducateurs en EREA

Prenant appui sur un courrier de la DGRH, certain-es recteurs/trices décident de retirer les services de nuit aux PE-éducateurs/trices en EREA pour les confier à des assistant-es d'éducation, supprimant ainsi des postes au détriment des élèves. Le SNUipp-FSU s'est adressé au ministère pour rappeler l'importance de la notion d'internat éducatif pour aider et accompagner ces jeunes en très grande difficulté scolaire et/ou parfois en situation de handicap. C'est pourquoi ce sont des professeur-es des écoles spécialisé-es qui exercent ces fonctions éducatives et pédagogiques au sein des EREA. Le SNUipp-FSU s'oppose au recrutement de personnels non formés, au statut précaire, pour assurer ses missions. Il informera et continuera de mobiliser ces personnels pour s'opposer à la suppression des missions et des postes des PE éducateurs/trices. Pour traiter de la situation de ces structures, il décide d'organiser une réunion nationale avant les vacances de printemps.

SEGPA

Le SNUipp rappelle que la circulaire SEGPA réaffirme l'existence de 4 divisions avec des moyens spécifiques fléchés et ne doit pas être sur-interprétée par les IA ou recteurs.

Il rappelle son opposition à ce que la question de l'inclusion des élèves de SEGPA dans les classes ordinaires de collèges aboutisse à supprimer les postes et conduise à terme au démantèlement pur et simple de la structure spécialisée. La sixième inclusive n'a pas été retenue dans la circulaire. Le SNUipp-FSU s'opposera à toute dérive en ce sens.

Les sections départementales interpellent l'administration sur la question, notamment dans le cadre des CT, afin que partout la spécificité de la SEGPA soit reconnue et qu'elle bénéficie des moyens spécifiques nécessaires à son fonctionnement. Il demande par ailleurs que le nombre de départs en CAPA-SH option F corresponde aux besoins.

Syndicalisation

La force du SNUipp c'est la proximité avec le terrain et les collègues des écoles. Les périodes de carte scolaire qui s'ouvrent et les mobilisations qui en découlent sont l'occasion de rencontrer la profession. Il faut en profiter pour proposer la syndicalisation à nos collègues.

Les débuts de carrière doivent rester la priorité en terme de syndicalisation soit à l'ESPE soit dans les écoles. L'autre priorité est bien de garder l'ensemble des adhérent-es de l'année passée en les contactant directement et physiquement le plus vite possible.

Enfin, spécifiquement la syndicalisation des PES reste prépondérante et essentielle. Le SNUipp-FSU renouvellera le matériel de syndicalisation pour aller à leur rencontre dans les ESPE et dans les écoles.

Enfants en centre de rétention

En 2014, suite à la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme, le nombre d'enfants enfermés en centre de rétention administrative (CRA) avait fortement diminué, passant de 312 en 2011 à 45 en 2014. *Une circulaire de juillet 2012 a mis fin à l'enfermement des enfants sauf cas de fuite des familles ou de non respect des conditions de l'assignation à résidence.* En 2015, le nombre d'enfants placés en CRA est monté à 105, certaines préfectures ne respectant pas la circulaire de juillet 2012.

Ce chiffre ne prend pas en compte la situation des enfants à Mayotte, où ce sont des milliers d'enfants qui sont concernés.

Le SNUipp-FSU demande qu'il soit mis fin à cette pratique traumatisante, contraire au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, *fondement de la CIDE.*